CHALLENGE UFOLEP ROUTE 2019

Un challenge Ufolep est institué pour la saison sur route 2019. Il portera sur toutes les épreuves disputées sur le territoire des départements des Vosges et de la Meurthe et Moselle, à l'exception des courses de Gentlemen.

Art 1 : Il est destiné à récompenser les coureurs en fonction, à la foi, de leurs résultats et de leurs participations.

Lors de chaque épreuve, chaque concurrent marquera des points en fonction de la place qu'il aura obtenue dans sa catégorie (barème en annexe)

Pour les courses à étapes il ne sera tenu-compte que du classement général final.

Art 2 : Le challenge sera ouvert à tous les coureurs, quelque soit leur fédération.

Art 3: Le classement final se fera toutes catégories confondues (jeunes, femmes, hommes).

Au terme de la saison les mieux classés seront récompensés par des engagements offerts sur les compétitions à venir.

En cas d'égalite de points, les coureurs seront départagés par successivement :

- -le nombre de participation
- -le nombre de 1^{ère} place puis éventuellement de 2^{ème} place

Art 4 : Le challenge sera financé par un prélèvement de 0,50 euros sur les engagements des coureurs non ufolep.